

Conditions Générales de Ventes – O&Ko **INFORMATIONS LEGALES** : Elirel est la société éditrice du présent site. La société Elirel SAS immatriculée au RCS de Evry sous le n° 495 399 057. Son siège est situé au : 12 rue des Cévennes -91090 Lisses. Tél. : 01 84 25 35 50 **RETOURS ET REMBOURSEMENT** : Conformément à l'article L121-16 et 121-20 du Code de la Consommation français, Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour nous informer que le tapis ne correspond pas à son attente. Cependant, O&KO propose exceptionnellement, une période d'essai de 30 jours calendaires ! Aucun motif ne vous sera demandé et l'annulation de la commande sera alors prise en compte. Avant tout retour de produit le consommateur devra signaler la demande de rétractation via notre formulaire de retracation Cette condition n'entraîne nullement l'annulation du droit de rétractation Pour les tapis sur mesure, le délai de rétractation de 30 jours ne sera pas applicable. Pour ces tapis, le délai de rétractation sera de 3 jours après la commande. Ces tapis sur mesure sont indiqués comme "tapis sur mesure" dans la fiche descriptive du produit. Seuls seront repris les produits renvoyés dans leur ensemble, dans leur emballage d'origine complet et intact, et en parfait état de revente. Tout produit qui aura été abîmé, ne sera ni remboursé ni échangé. Le consommateur dispose de 30 jours calendaires (non ouvrés), après le signalement du droit de rétractation, pour nous retourner la marchandise à notre adresse. Passé ce délai Unamourdetapis.com se réserve le droit de refuser la marchandise et ainsi la rétractation. Adresse à laquelle nous retourner les articles : O&KO 12 rue des Cévennes - 91090 Lisses Ce droit de rétractation s'exerce sans pénalité, à l'exception : 1 : des frais de retour du tapis; 2 : des frais d'envoi du tapis; si et seulement si le consommateur annule sa commande pendant la période de transport (de notre entrepôt à l'adresse de livraison fournie) ou refuse le tapis à la livraison . L'envoi de notre mail d'expédition de commande faisant preuve. Dans l'hypothèse de l'exercice du droit de rétractation, le consommateur a le choix de demander soit le remboursement des sommes versées, soit l'échange du produit. Dans le cas d'un échange, la réexpédition se fera aux frais du consommateur. En cas d'exercice du droit de rétractation, unamourdetapis.com fera tous les efforts pour rembourser le consommateur dans un délai de 10 jours. Le consommateur sera alors remboursé dans les mêmes conditions que le paiement initial : re-crédit de son compte bancaire (transaction sécurisée) en cas de paiement par carte bancaire, re-crédit de son compte paypal en cas de paiement par ce biais ou par chèque dans les autres cas. En cas de rapatriement d'un tapis pour un motif injustifié, une pénalité forfaitaire de 40€ sera facturée au client en plus des frais de rapatriement dudit tapis. Il vous est rappelé que ce droit de rétractation ne peut être exercé pour les produits personnalisés ou fabriqués sur mesure. Attention ! Veuillez noter que les mesures d'un tapis peuvent varier lorsque la production est 100% manuelle. Sachez donc que le fournisseur impose alors une tolérance de 5% sur tous ses produits, en termes de couleur, de densité et de taille. **SERVICE CLIENT** : O&Ko est la pour Pour toutes questions concernant un tapis, une commande, une livraison ou pour commander en direct, n'hésitez pas à contacter notre service clients du lundi au vendredi entre 9h30 et 12h45 et 14h30 et 16h30 01 84 25 35 50 **GARANTIES LEGALES DE CONFORMITE** : Conformément à l'article 4 du décret n°78-464 du 24 mars 1978, les dispositions des présentes confitions générales de vente ne peuvent priver le consommateur de la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à le garantir contre toutes les conséquences des vices cachés de la chose vendue. Conformément à l'article L.217-7 du Code de la Consommation, les défauts de conformité qui

apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire. Une reprise contre paiement est exclue après la période de 14 jours (voir Article 15 : Droit de rétractation). O&Ko en tant que vendeur professionnel garantit que les produits sont conformes à l'usage qu'il en est attendu, et ne présentent pas de défauts ou de vices cachés les rendant dangereux ou impropres à leur usage normal. En cas de produit non-conforme à l'information donnée lors de la présentation du produit sur le site, et conformément à l'article L.211-5 du Code de la Consommation français, ou si ce produit présente des vices cachés visés à l'article 1641 du Code Civil français, il sera remboursé au consommateur. O&Ko s'engage à rembourser le consommateur dans un délai maximum de 30 (trente) jours, sous réserve du respect des conditions ci-dessus mentionnées. Les produits sont soumis aux conditions de garantie prévues par la loi française : « Article L.211-4 du Code de la Consommation : le vendeur est tenu de livrer un bien conforme et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultants de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité » « Article L.211-5 du Code de la Consommation : pour être conforme au contrat, le bien doit : 1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre à l'égard des déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. » « Article L.211-12 : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. » « Article 1641 du Code Civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. » « Article 1648 premier alinéa du Code Civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice ». En cas de réception par le Consommateur de Produit(s) non-conforme(s) ou comportant un vice caché, les dispositions de l'article 15 ci-dessus s'appliqueront. Attention ! La couleur du tapis visible sur la photo de la fiche produit prévaut sur le nom de coloris que nous associons à ce tapis, lequel est donné d'après notre libre appréciation.